

**DÉPARTEMENT DE L'AUDE  
ARRONDISSEMENT DE LIMOUX  
CANTON DE SAINT HILAIRE  
MAIRIE DE VERZEILLE  
11250 VERZEILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

**ARRÊTÉ**

**Portant attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)  
A Mr Christophe ROSSET, agent de maîtrise principal**

Le Maire de la Commune de VERZEILLE

-Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88,  
-Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale,  
-Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,  
-Vu l'arrêté ministériel du 28 avril 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat,  
- Vu la délibération en date du 8/02/2018. Instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emplois des catégories C à compter du 1er/02/2018

Considérant l'engagement professionnel de Mr ROSSET Christophe, Agent de maitrise principal,

Vu le budget de la commune de Verzeille

**ARRETE**

Article 1 : Pour 2024, Mr ROSSET Christophe, Agent de maitrise principal, percevra un complément indemnitaire annuel d'un montant annuel de 1000 €

Article 2 : Ce complément sera versé au mois de novembre 2024

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressé.

Article 4 : L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'en application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le 05/11/2024  
Le Maire



Notifié le : 05/11/2024  
Signature de l'agent :